

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 9 décembre 2019**

---

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MULTI-ACCUEIL "DIABOLO MANTES"  
- RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

**NOTE DE SYNTHESE**

La Ville de Mantes-la-Jolie met en œuvre une politique active en faveur de la Petite Enfance se traduisant notamment par la mise en place d'accueils permanents et occasionnels des enfants de moins de six (6) ans, destinée à favoriser la mixité sociale.

Dans cette perspective le 3 octobre 2011, le Conseil Municipal a délégué à la société PEOPLE&BABY pour une durée de onze (11) ans, l'aménagement et l'exploitation du multi-accueil situé au 4 bis boulevard Calmette, destiné à l'accueil d'enfants âgés de dix (10) semaines à six (6) ans.

Le délégataire y possède un agrément de quarante-deux (42) berceaux.

Conformément à l'article 38.1 de la convention de délégation, le délégataire doit produire et transmettre à l'autorité délégante un rapport concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**1. LE PERSONNEL**

Au 31 décembre 2018, l'effectif en poste est numériquement composé de dix-neuf (19) professionnels, en tous points équivalent à 2017. Il se décompose comme suit :

- 1 directrice puéricultrice,
- 1 adjointe infirmière,
- 2 éducateurs de jeunes enfants,
- 4 auxiliaires de puériculture,

- 8 CAP Petite Enfance,
- 2 agents de service intérieur,
- 1 cuisinier.

La structure emploie également deux (2) vacataires, dont une (1) psychologue qui intervient douze (12) heures par mois et un (1) médecin, qui intervient trois (3) heures par mois.

## 2. LA FORMATION

L'objectif est le suivant :

- répondre aux besoins des professionnels,
- permettre une remise en question et une prise de recul professionnelle,
- se nourrir et s'enrichir de nouvelles expériences et connaissances,
- garantir aux familles une qualité constante et évolutive de la prise en charge de leur enfant,
- rester en lien avec les évolutions de la législation, des recherches sanitaires, sociales et éducatives en matière de petite enfance.

Les formations organisées en 2018 se décomposent comme suit :

- les ateliers pédagogiques,
- gestes et posture,
- gestes d'urgence à l'enfant.

## 3. L'ORGANISATION DE SERVICE

En 2018, le projet pédagogique a été axé sur l'aménagement des espaces de jeu pour favoriser les échanges entre enfants.

Dans le cadre du projet d'entreprise « génération durable », il a été déployé au cours de l'année, trois (3) nouveaux ateliers :

- l'atelier « Zen » : atelier de relaxation, création d'un espace Snoezelen,
- l'atelier « Nature » : l'enfant est en contact avec Pépito le poisson, réalisation de plantations,
- l'atelier « ouverture sur le monde » : stimuler la curiosité des enfants à travers une initiation aux arts, à la nature.

Des thématiques développées pour chaque section :

- activités sur les couleurs,
- fabrication de panneaux photos décorés,
- baby chefs mensuels,
- intronisation de la musique classique dans les sections.

En outre, l'année a également été rythmée par des événements festifs et par des rencontres avec les parents, à l'occasion de réunions informatives ou d'échanges (« café-parents »).

#### 4. NIVEAU DE SATISFACTION DES FAMILLES

Un questionnaire, destiné à mesurer le niveau de satisfaction des familles, leur est adressé chaque année.

Ainsi, le niveau a progressé en passant à 100 % contre 93,7 % en 2017.

#### 5. BILAN FINANCIER

RESULTAT	Exercice 2018	Exercice 2017
Recettes globales	945 027	932 901
Charges globales	989 271	980 804
<b>Résultat</b>	<b>- 44 244</b>	<b>- 47 903</b>
Redevance d'exploitation versée par le délégataire	38 194	37 445
Montant de la participation de la Ville pour 42 berceaux	232 299	252 643

Soit un coût par berceau de 5 531 euros pour 2018, contre 6 015 euros en 2017.

#### 6. BILAN TECHNIQUE

Le compte rendu technique demandé dans le cadre de la convention concerne principalement les travaux d'entretien, de remplacement ou d'évolution du matériel initial. A cet égard, les prestations prévues au titre des contrats de maintenance et d'entretien ont été réalisées.

Par ailleurs, quelques matériels électroménagers ont été renouvelés au cours de l'année de référence.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de donner acte du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2018, établi par la société People & Baby, dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au multi-accueil « Diabolo Mantes ».

#### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 octobre 2011 confiant à la société PEOPLE&BABY l'aménagement et l'exploitation du Service Public relatif au Multi-Accueil Mantes U rebaptisé Diabolo Mantes,

Vu la convention de Délégation de Service Public, et notamment l'article 38.1 du chapitre VII,

Vu le rapport technique et financier présenté par le délégataire,

Vu le rapport de la Commission Consultative des Services Public Locaux, réunie le 6 décembre 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2018, établi par la Société People & Baby, dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au multi-accueil « Diabolo Mantes ».

Le Maire

Raphaël COGNET